

Communiqué de presse le 11 janvier 2022,

Convention de partenariat signée entre Opco EP et Transitions Pro Bourgogne Franche-Comté

L'Opco EP et Transitions Pro Bourgogne-Franche-Comté ont signé le 10 janvier une convention de partenariat pour accompagner les transitions professionnelles des salariés et répondre aux besoins en emploi des secteurs couverts par l'Opco EP.

Cette convention s'articule autour d'un objectif commun basé sur de grands enjeux :

Face à la crise sanitaire, économique et sociale, la formation professionnelle est une des réponses majeures pour accompagner les publics, notamment les plus fragiles.

L'action partagée entre structures au service de l'emploi sur les territoires est une demande forte, portée par l'État et la Région Bourgogne-Franche-Comté, car elle doit permettre la concrétisation des projets de formation optimisés, en adéquation aux besoins en compétences exprimés par les entreprises.

Ainsi, la présente convention intègre une logique de projet et de parcours professionnels. Pour ce faire, les partenaires s'engagent à mobiliser leurs moyens respectifs pour rechercher les complémentarités entre les différents dispositifs gérés en vue d'assurer la qualification ou la requalification des actifs, par des actions adaptées aux individus et à leurs projets professionnels.

Ce partenariat vise également à sécuriser les parcours de formation par des solutions innovantes sur le plan technique et financier et à accompagner les situations complexes de salariés en permettant les mobilités professionnelles.

Il s'articule autour de plusieurs axes indissociables :

- Information et promotion des ressources sur les métiers et la formation
- Échange de données entre les partenaires pour permettre une analyse partagée des besoins en compétences sur les territoires
- Mise en place de réunions d'information collectives à destination des adhérents de l'OPCO-EP et actions de communication à l'égard du grand public.

- Mise en place d'étude de faisabilité en vue de l'élaboration d'une ingénierie de parcours et financière pour sécuriser les parcours de formation des salariés en reconversion
- Partage des expertises sur la qualité des formations financées dans les secteurs de l'OPCO.
- Déploiement du nouveau dispositif des Transitions Collectives dit « TransCo » en se référant à l'instruction ministérielle du 11 janvier pour l'action de chacun.



Les signataires de gauche à droite : Bernard Guerringue (CFDT), Président Transitions Pro Bourgogne-Franche-Comté, Tony TROUX (CFTC) et Christian Clémencelle (CPME), respectivement Président et Vice-Président de la Commission Paritaire Régionale de l'Opco EP en Bourgogne-Franche-Comté.

A propos de l'OPCO des entreprises de proximité

Né de l'accord constitutif interprofessionnel signé par la CPME, l'U2P et 5 confédérations syndicales de salariés (CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO), l'Opérateur de Compétences des Entreprises de Proximité (Opco EP) est un des principaux acteurs de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

Il apporte, un appui technique aux 54 branches professionnelles adhérentes, couvrant un total de 402 000 entreprises et 3 millions de salariés, en matière de Gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences (GPEC), de création de certifications professionnelles et de définition des niveaux de prise en charge des contrats en alternance. Il assure également le financement des dispositifs d'alternance (contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation et promotion ou reconversion par l'alternance - « Pro A »).

S'appuyant sur son maillage territorial, l'Opco EP peut ainsi accompagner les petites et moyennes entreprises dans l'analyse et la définition de leurs besoins en matière de formation professionnelle au regard des mutations économiques de leur secteur.

Contact PRESSE Opco EP :

Astrid CHENARD – 06 34 23 34 80 – Directrice de la communication Opco EP –
astrid.chenard@opcoep.fr

Maya MEDDEB - 06 68 38 03 24 maya@diffusis.com - Attachée de presse

À propos de Transitions Pro Bourgogne-Franche-Comté

Depuis le 1^{er} janvier 2020, Le Fongecif Bourgogne-Franche-Comté a laissé sa place à Transitions Pro Bourgogne-Franche-Comté.

Dotée d'un conseil d'administration, composé de représentants des organisations syndicales de salariés et des organisations professionnelles d'employeurs représentatives au niveau national et interprofessionnel, elle est notamment chargée d'assurer la gestion des projets de transition professionnelle des salariés.

Elle a donc pour mission de permettre aux salariés d'accéder à de nouvelles compétences et de réussir leur transition professionnelle, via la formation professionnelle ou la création d'activité. Pour servir cette ambition, Transitions Pro est garante de trois grands dispositifs que sont le PTP (Projet de Transition Professionnelle), le dispositif démissionnaire, la certification CléA. Elle en assure le déploiement et la gestion ainsi que plusieurs missions réglementaires :

- Identification des besoins en matière d'emploi, de compétences et qualifications de la région à travers les observatoires socio-économiques et les rencontres avec les professionnels du secteur.
- Vérification de la qualité des formations dispensées dans le cadre d'un projet de transition professionnelle.
- Développement de partenariats avec les autres acteurs de l'emploi dans la région.
- Information auprès de tous les actifs sur le Conseil en Evolution Professionnelle et les opérateurs qui en assurent le service.
- Suivi de la mise en œuvre du CEP (Conseil en Evolution Professionnelle) sur le territoire régional en établissant annuellement un rapport à destination de France Compétences.
- Information sur CléA, et organisation des jurys de validation de cette certification dans la région.

Contact presse Transitions Pro Bourgogne-Franche-Comté :

Céline JEUNET, 03 80 53 22 53, c.jeunet@transitionspro-bfc.fr, Assistante de direction

Justine DOLTER, 03 80 53 22 49, j.dolter@transitionspro-bfc.fr, Responsable de pôle –
Chargée de communication.